



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 29 décembre 2023

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 29 décembre 2023

## DELIBERATION

### du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 27 décembre 2023

Date de la convocation : **21 décembre 2023**

Affichage/Mise en ligne de la convocation : **21 décembre 2023**

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**  
**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Le mercredi 27 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	09
Représentés	02
Prenant pas part au vote	0
Votants	11

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.

**Etaient représenté(e)s :** Yves LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Thibaut HOURMAND)

**Etaient absents :** Alain BARGUIL, Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ.

### Délibération CM 2023-068 Rapport sur la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**Décision n° D2023-25** : dépôt d'un dossier de permis de construire pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle.

**Décision n° D2023-26** : dépôt d'une demande de subvention de 245 000 € auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023 » pour la rénovation et l'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle.

**Décision n° D2023-27** : Signature d'un devis pour la démolition de la maison attenante à la salle polyvalente pour un montant de 6 080 € HT, soit 7 296 € TTC.

Attributaire : **Gilles LE GUILLOU, 2 bis Route de la Gare 29270 SAINT-HERNIN**

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTÈRE le

29 DEC. 2023